

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 7 SEPTEMBRE 2015

L'ensemble du Conseil Municipal était présent.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Lors de cette réunion du 20 juillet, la commune a fait usage de son droit de préemption pour la vente du presbytère. Le dossier suit son cours. La vente sera passée en octobre plutôt qu'en septembre car les locaux ne sont pas encore vidés.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

○ **DIA instruites depuis le 20 juillet** : huit dossiers ont été instruits par M. le Maire au courant de l'été ; ils concernent les propriétés :

- ZK 175, 18 street Avel, terrain bâti, 670 m² ;
- ZI 324p, lotissement de Kervaez Meur (lot 9), terrain non bâti, 499 m² ;
- ZI 324p, lotissement de Kervaez Meur (lot 8), terrain non bâti, 650 m² ;
- K 1314, 1315, rue du Port, terrain bâti, 672 m² ;
- YI 107, 23 route de Saint Renan, terrain bâti, 907 m² ;
- ZH 123, 15 route de Saint Éloi, terrain bâti, 761 m² ;
- YV 248, 5 clos de Kerzignat, terrain bâti, 560 m² ;
- YE 70, 3 allée des bruyères, terrain bâti, 771 m².

Pas de préemption. Le Conseil Municipal en donne acte à Monsieur le Maire.

○ **DIA à étudier** :

Deux DIA en cours, qui concernent les propriétés :

- YR 586, 190 rue des Frégates, terrain bâti, 923 m² ;
- C 1204 lot B, C741, route de Trezien, terrain bâti, 276 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour répondre en ce sens.

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

○ **Office Municipal du Tourisme**

- Globalement, la saison 2015 a été bonne, malgré une météo défavorable, en août notamment. Par rapport à 2014, la fréquentation a été en hausse en mai et juin, et identique en juillet et août.
- Dans les hébergements on enregistre un allongement de la durée des séjours.
- Les ventes en billetterie ont fluctué en raison de la météo, avec un record pour Océanopolis (+47%).
- Les différentes animations ont été bien suivies par le public, et la fête du crabe très réussie (59 600 € de recettes, avec un bénéfice net de 22 800 €).

Cette vitalité engage à vouloir maintenir au niveau communal plutôt que communautaire l'outil touristique qu'est l'office municipal du tourisme.

○ **Campings et aire de camping-car municipaux**

- Bon bilan pour la saison 2015, qui devrait se conclure sur un chiffre d'affaire global supérieur à celui de 2014 (autour de 79 000 €, taxe de séjour incluse).
- L'équipement de l'aire de camping car en bornes électriques supplémentaires et son ouverture dès le 11 avril, ont permis de doubler les recettes de ce service, grâce à une météo de début de saison très favorable.
- Les animations variées proposées : football, volley, pétanque, lecture et animations autour du livre, qi gong et tai-chi, ont été bien suivies en juillet ; en août, la météo n'a pas permis de les mettre en œuvre.
- Wifi : l'amplification de la puissance par une antenne a été réalisée à Porscuidic et sera étudiée pour les deux autres campings.

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

○ L'effectif total des écoles est de 460 élèves :

- École publique de Trézien : 165 élèves répartis en 7 classes, dont 45 en maternelle ;
- École Arzmael : 295 élèves répartis en 12 classes, dont 118 en maternelle ; 83 élèves sont en classe bilingue (4 classes) ; 41 élèves sont domiciliés en dehors de Plouarzel.

○ Restauration scolaire :

Le taux de fréquentation des élèves est élevé :

- 85,45% des élèves de Trézien soit 141 rationnaires (107 permanents, 34 occasionnels)
- 85,42% des élèves d'Arzmael, soit 252 rationnaires (172 permanents, 80 occasionnels).

○ Transport scolaire

- Primaire : deux circuits de transport scolaire sont en place, l'un avec un car Le Roux, l'autre avec un taxi (M. Batany).
- Collège et lycée : deux circuits de ramassage distincts (collégiens, lycéens) fonctionnent pour transporter les élèves inscrits à ce service payant vers les points de montée dans les cars allant vers Saint Renan et Brest, qui passent au bourg de Plouarzel.

○ Temps d'activités périscolaires (TAP)

Trézien : lundi et vendredi de 15h à 16h30 ;

Arzmael : mardi et jeudi de 15h à 16h30.

Plus d'une quinzaine d'activités différentes sont programmées par roulement, entre les deux écoles et selon les périodes. Ces activités sont gratuites.

Le bilan financier des TAP pour l'année scolaire 2014/2015 peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses totales : 123 932,11€

Recettes (subventions État + CD 29 + CAF + CCPI) = 71 256,00€

Reste à charge de la commune : 52 676,11€

Investissement (matériel, mobilier) : 3 794,76€

Le coût restant à la charge de la commune sera plus élevé pour 2015/2016 (fin de la subvention de démarrage versée par la CCPI).

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE 2014

Indicateurs techniques

- Estimation population desservie : 19 803 habitants.
- Abonnés : 10 905 en 2014
- Les volumes

○ Volume produit : 1 020 441 m³

+ volume importé : 46 250 m³

Volume mis en distribution : 1 066 691 m³

Dont volume vendu aux abonnés : 845 536 m³

○ Rendement primaire de réseau pour 2014 : 79,3%

La consommation moyenne par abonnement s'élève à 77,53 m³/ abonné / an en 2014.

Soit 116,9 litres/habitant/jour.

- La longueur du réseau hors branchements est de 433,06 km en 2014.

Indicateurs financiers

Modalités de tarification de l'eau potable

Une tarification binôme par paliers : une part fixe et une part proportionnelle aux volumes consommés, décomposée en 5 tranches dégressives de consommation.

Modalités de révision des tarifs :

- Part collectivité (Syndicat des Eaux de Kermorvan)
- Part fermière (Eau du Ponant)
- Taxes et redevances
- TVA : 5,5%

Modalités de tarification de l'eau potable

- Facturation aux abonnés : 2 possibilités :
 - o Semestriellement : 2 factures par anou
 - o Mensuellement : 1 facture par mois.
- Abonnement : payé d'avance
- Consommation sur relevé en septembre-octobre et estimée le reste de l'année.

Prix du service de l'eau potable

- Partie fixe = abonnement au 1^{er} janvier 2015 :
 - Pour la collectivité (syndicat des eaux de Kermorvan) : 26,52 €
 - Pour le fermier (service SPL Eau du Ponant) : 78,30 €
- Partie proportionnelle à la consommation : prix TTC du m³ : 2,74€ sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³
 - Redevances agence de l'eau
 - TVA 5,5%

Indicateurs de performance

Qualité de l'eau : conclusion sanitaire de l'ARS en 2014 :

Eau brute (à la prise d'eau) : 100% de conformité aux valeurs limites

Nitrates : 0 dépassement sur 24 analyses (valeur maxi : 49 mg/l)

Phytosanitaires : présence d'isoproturon (0,11 µg/l max observé)

Eau distribuée (à la sortie de l'usine, des châteaux d'eau et du robinet) : 100% de conformité aux limites de qualité

Conformité microbiologique : 100% de conformité

Conformité physico-chimique : 100% (mais teneur encore élevée en trihalométhanes, sous-produit du traitement de désinfection au chlore (85 µg/l pour une limite à 100µg/l)).

Performance du réseau.

Rendement du réseau de distribution en 2014 : 80,82%

Indice linéaire de pertes du réseau : 1,3 m³/km/j

Financement des investissements

Renouvellement des réseaux : le linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années (2010-2014) : 5,31 km

Taux moyen de renouvellement : 0,25%.

En 2014, le taux moyen de renouvellement a positivement évolué mais reste encore assez faible.

Le rapport complet est consultable à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Diverses remarques ont notamment porté sur :

- L'absence de clapet anti-retour sur les bouches à incendie, et le manque de compteur sur ces mêmes bouches (difficile de connaître la consommation lors des purges) ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau, en lien avec les partenariats avec les agriculteurs, en amont de la production ;
- Un plus grand contrôle des purges, aux beaux jours (eau « sale » sur le secteur littoral, avec la réouverture des résidences secondaires au printemps) ;
- Le renouvellement du réseau : une tranche de travaux sera effectuée prochainement rue des écoles (de l'OMT à la sortie du bourg en direction de Lampaul Plouarzel).

DESSERTES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES PARCELLES C 1204 LOTS A ET B

Afin de pouvoir desservir en assainissement collectif deux parcelles du centre bourg, un accord a été trouvé entre particuliers et avec la commune. Cette desserte nécessite la traversée du terrain privé C 1133 afin de desservir les parcelles C 1204 A et B. Monsieur le Maire a trouvé un accord

avec les propriétaire de la parcelle C 1133 pour créer une servitude de passage du réseau de collecte des eaux usées sur cette parcelle, moyennant une indemnité unique forfaitaire et définitive de 2 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cet accord et le montant de l'indemnité forfaitaire définitive de 2 000 € proposée au propriétaire de la parcelle C 1133 ;
- donne pouvoir au maire pour appliquer cette décision et signer tous documents s'y rapportant.

CONVENTIONS À PASSER ENTRE LA COMMUNE ET ERDF

CONVENTION – ERDF / COMMUNE DE PLOUARZEL - PARCELLE K 1440

La société Électricité Réseau Distribution France (ERDF) doit installer une **ligne électrique souterraine** sous la parcelle communale cadastrée K 1440 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention à passer avec ERDF pour l'installation d'une ligne électrique sur la parcelle cadastrée K 1440, lieudit Rumeur, appartenant à la commune de Plouarzel, par la société ERDF.
Tous les frais de l'opération seront à la charge d'ERDF.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

CONVENTION – ERDF / COMMUNE DE PLOUARZEL - PARCELLE YT 8

ERDF doit installer un **poste de transformation de courant électrique** sur la parcelle communale cadastrée YT 8 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention à passer avec ERDF pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastrée YT 8, lieudit Kervalhar, appartenant à la commune de Plouarzel, par la société ERDF.
Tous les frais de l'opération seront à la charge d'ERDF.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

CONVENTION – ERDF / COMMUNE DE PLOUARZEL - PARCELLE YW 11

ERDF doit installer un **poste de transformation de courant électrique** sur la parcelle communale cadastrée YW 11 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention à passer avec ERDF pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastrée YW 11, lieudit Langoulouman, appartenant à la commune de Plouarzel, par la société ERDF.
Tous les frais de l'opération seront à la charge d'ERDF.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

→ Baisse des dotations de l'État

Sur proposition de l'Association des Maires de France (AMF), le conseil municipal s'associe sous forme d'une motion, au mouvement national en faveur du maintien des recettes provenant des dotations de l'État afin de pouvoir assurer la continuité du service public dans tous les domaines d'activité qu'il incombe aux collectivités territoriales de mettre en œuvre. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour envoyer une motion en ce sens à l'AMF.

→ Groupe de travail pour la promotion du volontariat sapeur-pompier.

La communauté de communes du Pays d'Iroise va proposer deux élus pour participer à ce groupe de travail.

→ Agenda :

- Mardi 8 septembre : cérémonie place des otages à Trézien, à 18h15 ;

- Mercredi 9 septembre : journée communale des personnes du 3^{ème} âge, organisée par le Centre Communal d'Action Sociale de Plouarzel.

→ **Recrutement au service espaces verts au sein des services techniques communaux.**

Après étude des dossiers de candidature, 5 personnes ont été présélectionnées et reçues en entretien individuel par un jury de 5 personnes présidé par Monsieur le Maire. Le dossier d'embauche de la personne placée en position n°1 est en cours de constitution.

Des membres de la commission « Personnel » font part de leur souhait d'être plus souvent sollicités pour l'étude des candidatures, le Maire restant bien sûr maître de la décision finale.

→ **Nuisances sonores** : des riverains des espaces de stationnement du SUPER U ainsi que divers habitants du centre bourg se plaignent des nuisances sonores répétées provenant du va et vient incessant de motos et/ou mobylettes ou scooters (pots d'échappement particulièrement bruyants). La gendarmerie a été avisée, afin de réaliser des contrôles.

→ **Accueil des migrants** : interrogé à ce propos, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas de logements vacants disponibles, mais que les différents bailleurs sociaux seront sollicités. Monsieur le Maire souligne également l'éloignement du bassin d'emploi.

→ **Accès difficile** : malgré la mise en place de tapis adaptés aux enrochements pour faciliter l'accès à la plage de Ruscumunoc, le cheminement reste délicat. Les coups de vent d'août ont déplacé les tapis. À étudier pour une solution plus pérenne mais néanmoins respectueuse de l'environnement.

→ **Sinistre lié aux précipitations des 12 et 13 août.**

Le sol de la salle de sport du complexe polyvalent a été inondé, les descentes d'eau pluviale n'ayant pu évacuer les précipitations anormalement abondantes dans le réseau de collecte du bourg, complètement surchargé. Des travaux de 1^{ère} urgence vont être entrepris, avant la reprise complète d'une partie du revêtement sportif.

→ **Séjour des gens du voyage à Plouarzel** : durant leur séjour à Plouarzel, ils ont versé 500€ par semaine au Centre communal d'action sociale. La communauté de communes du Pays d'Iroise, dont c'est la compétence, a pris en charge et réalisé la remise en état du stade d'athlétisme de Kerivarc'h après leur départ.